

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

CANAL DE MERIGNAC

Département de CHARENTE-MARITIME (17) / Commune de HIERS-BROUAGE (17320)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

| Limite | Observations |
|--------------------------|---|
| Ecluse barrant le chenal | <p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques :</p> <p>Une unique écluse peut-être repérée à partir de l'Ortho Littorale V2 à l'extrémité ouest du chenal à l'intersection avec le canal de la Seudre à la Charente. Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2 côté aval de l'écluse.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p> |

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

